

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1314

8 juillet 2009

### SOMMAIRE

"ACICO" A. & C. Investment Company S.A. ....	63067	Lexwood Holding S.A. ....	63049
Acmar Financial Luxembourg S.A. ....	63066	Medicover Holding S.A. ....	63065
Acmar Systems S.A. ....	63066	Miro Holding S.à r.l. ....	63060
ADKWA S.A. ....	63051	Mondi Business Papers ....	63049
Amalux S.A. ....	63058	Montrachat Holding Luxembourg S.à r.l. ....	63061
Arno Glass ....	63049	Moonlight Holding S.A. ....	63050
Astraios S.à r.l. ....	63065	Moonlight Holding S.A. ....	63050
Bucephale Redt S.à r.l. ....	63064	Moonlight Holding S.A. ....	63050
CapMan Public Market Manager S.A. ....	63028	New Tech Venture Capital Fund S.C.A. ....	63070
CEB Unialco S.à r.l. ....	63054	Northstar Europe S.A. ....	63028
CEREP Investment Wefora S.à r.l. ....	63054	Nuclear Industry Reinsurance Association ....	63054
Certasig Holdings S.A. ....	63047	Ocean Services Company S.A. ....	63048
Direct Luxco ....	63050	Parriaux Consulting Europe S.à r.l. ....	63049
Ellerston Global Equity Managers Offshore (Luxembourg) S.à r.l. ....	63069	Penelope 83 S.A. ....	63063
Eltron S.A. ....	63062	Platinum Services S.A. ....	63050
Endurance HC Delta S.à r.l. ....	63057	Property Concept S.à r.l. ....	63059
Falcon Hansa S.à r.l. ....	63048	Restaurant Tempura S.à r.l. ....	63070
Fanuc GE CNC Europe S.A. ....	63053	Rock Ridge RE 17 ....	63047
Field Point I-A PE 1 ....	63047	Saint Merri Overseas S.A. ....	63066
Field Point I-A RE 2 ....	63047	Sator Investments S.à r.l. ....	63064
Field Point I-A RE 8 ....	63048	Sharonlux Holding S.A. ....	63026
Fondation Crèche de Luxembourg ....	63055	Sitma Machinery International S.A. ....	63048
Gaisi Peony Capital S.à r.l. ....	63067	Société Civile Immobilière Faulfelder ....	63063
Gaisi Peony Carbon Capital Limited S.à r.l. ....	63068	Société Luxembourgeoise de Commerce International ....	63059
Gaiyi Peony Carbon Capital S.à r.l. ....	63069	Sovitec Group S.A. ....	63065
Gedeon Investments S.A. ....	63049	Stalban S.A. ....	63067
Goodyear Dunlop Tires Operations S.A. ....	63072	Sun Luxco II S.à r.l. ....	63068
H&F Luxembourg 1 S.à r.l. ....	63048	Sun Luxco I S.à r.l. ....	63069
Immobilière Hiely S.A. ....	63059	Taxis F.M. S.à r.l. ....	63058
International Power (Bloomsbury) S.à r.l. ....	63060	The Emerging Markets Strategic Fund ...	63054
International Power Investments S.à r.l. ....	63063	Triton BioPharma Holdings S. à r.l. ....	63059
International Power NPA, Sàrl ....	63060	Turf Développement ....	63057
		Villa International S.à r.l. ....	63068

**Sharonlux Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 66.318.

L'an deux mille neuf, le quinze juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée "SHARONLUX HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 25 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 866 du 1<sup>er</sup> décembre 1998 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 66.318.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, préqualifié, en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 1012 du 15 novembre 2001

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Monsieur Michel BOURKEL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Donatella LECCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alexandre VANCHERI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les SIX MILLE (6.000) actions d'une valeur nominale de DIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (USD 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de SOIXANTE MILLE DOLLARS DES ETATS-UNIS (USD 60.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Restera annexée aux présentes la liste de présence, qui, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera soumise avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de participation (Soparfi) en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent."

2.- Modification afférente de l'article 4 des statuts

3.- Suppression du capital autorisé et modification afférente de l'article 5 des statuts.

4.- Modification de l'article 16 des statuts.

5.- Précision des différentes classes A et B entre les administrateurs en fonction.

6.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société de participation (Soparfi).

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide la suppression du capital autorisé, en conséquence l'article 5 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à SOIXANTE MILLE DOLLARS DES ETATS-UNIS (USD 60.000,-), divisé en SIX MILLE (6.000) actions d'une valeur nominale de DIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (USD 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées."

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts tout en précisant la qualité des administrateurs avec la distinction entre classe A et classe B, de sorte que l'article 16 aura la teneur suivante:

" **Art. 16.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration."

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de préciser les différentes classes A et B entre les administrateurs en fonction soit:

- Monsieur Michel BOURKEL, administrateur, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, administrateur de classe A.
- Monsieur Alexandre VANCHERI, administrateur, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, administrateur de classe B.
- Madame Donatella LECCI, administrateur, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, administrateur de classe B.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Bourkel, D. Lecci, A. Vancheri, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 juin 2009. Relation: EAC/2009/6951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009077424/108.

(090092031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

**CapMan Public Market Manager S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.321.

L'affectation du résultat au 31 décembre 2008, complémentaire aux comptes annuels au 31 décembre 2008 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 5 juin 2009 sous références L090081053.02 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009077044/13.

(090091437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**Northstar Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 146.664.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twentieth of May.

Before us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. NORTHSTAR TRADE FINANCE INC., a Canadian corporation, having its principal office at Suite 833, 595 Burrard Street, Vancouver, British Columbia, V7X 1C4, registered with Industry Canada under the number 293194-0,

here duly represented by Mr Scott SHEPHERD, President and Chief Executive Officer of the presaid corporation, duly authorized signatory by virtue of a general power of representation granted to him by the board of directors of NORTHSTAR TRADE FINANCE INC. on 1st June 2006,

2. SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, having its registered office in L-1475 Luxembourg, 7, rue du St. Esprit, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number J1,

here duly represented by Mr Guy WOLLWERT by virtue of a proxy delivered on 18 May 2009 by the president of its board of directors Mr Gaston REINESCH, residing professionally in L-1475 Luxembourg, 7, rue du St. Esprit, representing the presaid bank by virtue of the powers granted to him by the law of 2 August 1977, as amended, creating the SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT,

3. OFFICE DU DUCROIRE, having its registered office in L-2981 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gaspéri,

here duly represented by the president of the committee DUCROIRE, Mr Etienne REUTER, by virtue of the powers granted to him by virtue of the grand-ducal decree of 27 July 1997 relating to the execution of articles 12 and 19 of the law of 24 July 1995 governing the OFFICE DU DUCROIRE.

The said general power of representation and the said proxy, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association ("Articles of Association") of a public company limited by shares ("société anonyme"), which they form between themselves:

**Art. 1. Form, Name.**

There is hereby established, among the subscribers and all those who may become owners of the shares existing in the establishing corporation and hereafter issued by it, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of NORTHSTAR EUROPE S.A. ("Company").

**Art. 2. Duration.**

The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Object.**

3.1. The principal business of the Company is to facilitate the provision of term export finance for small to medium value exports in accordance with the provisions of article 28-4 of the law of 9 April 1993 on the financial sector, as amended.

Transactions and approved transactions to be funded by the Company are mainly, but not exclusively, ones that, because of their size or term, would otherwise not have had funding generally available to them on competitive terms.

3.2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

3.4. The Company may lend funds under any form and advance money or give credit on any terms and with or without security to any person, firm or company (including without prejudice to the generality of the foregoing any holding company, subsidiary or fellow subsidiary of, or any other company associated in any way with, the Company), and especially, but not limited to, service general exports from Europe by providing structure trade finance support to small and mid-size European export transactions, by providing unique, market focused direct commercial risk loans to foreign buyers of goods and equipment; enter into guarantees, contracts of indemnities and suretyship of all kinds; receive loan upon any term (except however deposit or other repayable funds from the public) and secure or guarantee in any manner and upon any terms the payment of any sum of money or the performance of any obligation by any person, firm or company (including without prejudice to the generality of the foregoing any holding company, subsidiary or fellow subsidiary of, or any other company associated in any way with, the company).

3.5. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.6. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

3.7. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its activity for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.8. The Company may also enter into any arrangement with any government or authority (supreme, municipal, local or otherwise) that may seem conducive to the attainment of the Company's object or any of them, and to obtain from any such government or authority any charters, decrees, rights, agreements or concessions which the Company may think desirable and to carry out, exercise and comply with any such charters, decrees, rights, agreements or concessions.

3.9. The Company may invest in, acquire, sell and/or hold directly or indirectly real estate or movable property in Luxembourg.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors of the Company ("Board of Directors"). Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

4.2. If the Board of Directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remains Luxembourg.

4.3. Any transfer of the registered office of the Company and/or the central administration of the Company outside the territory of Luxembourg can only be decided with unanimous consent of the shareholders given at a duly convened shareholders' meeting.

#### **Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.**

##### **5.1. Capital**

The subscribed capital of the Company is set at EUR 2,000,000.- (two million Euros) divided into 2,000 (two thousand) ordinary shares all with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) per share.

Beside the subscribed capital of the Company an authorized capital of the Company is introduced pursuant to which the Board of Directors, under the conditions set forth hereafter, is authorized to increase the subscribed capital of the Company from its present amount of EUR 2,000,000.- (two million Euros) divided into 2,000 (two thousand) ordinary shares all with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) per share up to an amount of EUR 2, 400,000.- (two million four hundred thousand Euros) divided into 2,400 (two thousand four hundred) ordinary shares all with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) per share. As such the authorized capital of the Company at disposal of the Board

of Directors is set at EUR 400,000.- (four hundred thousand Euros) divided into 400 (four hundred) ordinary shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each.

The Board of Directors is authorized and empowered (i) to decide any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares against payment in cash at an issue price of EUR 1,000.- (one thousand Euros) per share, whereby the terms and conditions of the subscription and paying up of the new shares have to be in accordance with the provisions of the shareholders' agreement between the shareholders of the Company ("Shareholders' Agreement"). The Board of Directors is especially authorized and empowered to increase the corporate capital within the limits of the authorized capital without respecting a preferential subscription right to the existing shareholders in accordance with Luxembourg law provisions.

This authorization is only valid during a period of twelve (12) months following the date of the incorporation. Should the increase of the corporate capital not have been decided by the Board of Directors within this time frame, the authorization granted to it by the preceding paragraph shall become void.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for shares. After each increase of the subscribed capital performed within the limits of the authorized capital, the present article shall be adjusted subsequently.

Except as stated before with respect to an increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital, in case of any capital increase by decision of the shareholders' meeting and notwithstanding the means by which the capital increase is realized either in cash, in kind, by incorporation of reserves or any other means, any shareholder benefits from a preferential subscription right similar to the one granted by Luxembourg Corporate Law in relation with capital increases realized in cash. The increase of corporate capital shall be realized in such manner that any shareholder shall be allowed to maintain its level of participation in the Company.

The transfer restrictions applying to the shares of the Company apply mutatis mutandis to the transfer of any and all preferential subscription rights.

Any increase of the corporate capital by decision of the shareholders' meeting is subject to the provisions set forth in article 7 of the present.

## 5.2. Shares

5.2.1. The shares shall be and remain in registered form, no conversion from registered shares into bearer shares being allowed.

5.2.2. The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders of the Company as the full owner of such shares.

5.2.3. Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders on request, but shall not be considered as title to the shares. Title to the shares will only result from the inscription in the register of shareholders of the Company. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders of the Company, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

## Art. 6. Transfer provisions.

### 6.1. Stand Still Period

Shareholders acknowledge that it is essential that for a certain period of time they remain as shareholders of the Company and that especially NORTHSTAR TRADE FINANCE INC. remains a shareholder of the Company

Accordingly, the shareholders undertake not to transfer their shares held in the Company for a period of time terminating on the fifth (5) anniversary following the incorporation of the Company ("Stand Still Period").

As an exception to the above provisions, the transfer of shares of the Company shall be permitted prior to the expiration of the Stand Still Period provided the shareholder willing to transfer part or all of its shares obtains the prior written approval of each of the other shareholders. For the avoidance of doubt, it is clarified that none of the shareholders shall be obliged to give such an approval to any transfer prior to the expiration of the Stand Still Period.

### 6.2. Right of First Refusal

After the Stand Still Period shares held in the Company can be freely transferred to another shareholder provided that any such transferee has previously agreed in writing to be bound by the terms of the Shareholders' Agreement.

After the Stand Still Period any other transfer is subject to the following conditions:

(a) Any Shareholder ("Proposing Transferor") desiring to transfer any of its shares shall give written notice to the Company ("Transfer Notice") specifying the number of its shares that it desires to transfer ("Offered Shares"), the price, in lawful money of Luxembourg for the Offered Shares, and the terms of payment upon which the Proposing Transferor is prepared to transfer the Offered Shares. The Transfer Notice shall constitute the Company as the agent of the Proposing Transferor for the sale of the Offered Shares to any other shareholder or shareholders at the price and upon the terms of payment specified in the Transfer Notice. The Transfer Notice shall also state whether the Proposing Transferor has had an offer to purchase the Offered Shares or any of them from, or proposes to sell the Offered Shares or any of them to, any persons who are not shareholders of the Company and if so, the names and addresses of those persons shall be

specified in the Transfer Notice. The Transfer Notice shall constitute an offer by the Proposing Transferor to the other shareholders to sell the Offered Shares to the other shareholders and shall not be revocable.

(b) The Company shall forthwith upon receipt of the Transfer Notice transmit a copy of it to each shareholder, other than the Proposing Transferor, and request that each shareholder states in writing to the Company within fourteen (14) days from the date of the receipt of the Transfer Notice whether it is willing to purchase any of the Offered Shares and if so, the maximum number it is willing to purchase.

(c) Upon the expiration of the fourteen (14)-day notice period provided for in article 6.2. (b), if the Company has received from the shareholders sufficient acceptances to purchase all the Offered Shares, the Company shall thereupon apportion the Offered Shares among the shareholders so accepting pro rata in proportion to the number of shares held by each of them respectively but only up to the number of the Offered Shares accepted by each of them respectively. If the Corporation did not receive sufficient acceptances to purchase all the Offered Shares, the Company may apportion the Offered Shares among the accepting Shareholders pro rata but only up to the number of the Offered Shares also accepted by each of them respectively, whereby the Proposing Transferor shall not be obliged to sell in the aggregate less than all the Offered Shares.

(d) After an apportionment has been made pursuant to article 6.2. (c) and upon payment of the price for the Offered Shares apportioned, the Proposing Transferor shall be bound to transfer those shares in accordance with that apportionment and if the Proposing Transferor fails to do so, the Company shall cause the name of the purchasing shareholders to be entered in the register of shareholders of the Company as the holders of those shares and shall register the transfer from the Proposing Transferor to the purchasing shareholders with respect to those shares. Payment to the Company, as agent for the Proposing Transferor, of the Purchase Price, as defined in the Shareholders' Agreement, shall be sufficient payment by the purchasing shareholders and entry of the transfer in the register of shareholders of the Company shall be conclusive evidence of the validity of the transfer. Upon completion of the transfer, the Company shall pay the Purchase Price to the Proposing Transferor, within three (3) business days starting from the date of the completion of the transfer.

(e) Monies held by the Company pursuant to its role as agent under article 6.2. (d) above, shall be held in trust in a separate account with a Luxembourg chartered bank, trust company or credit union and shall not be co-mingled with funds held by the Company for any other purpose.

(f) If no sufficient acceptance to purchase all the Offered Shares has been given by the shareholders in accordance with articles 6.2. (a) to (d) to purchase all the Offered Shares, each of the shareholders (except the Proposing Transferor) is authorized to propose to the Proposing Transferor one (1) or more third parties transferees purchasing the Offered Shares at the conditions set forth in the Transfer Notice. This proposal shall be given in writing by the shareholder(s) to the Proposing Transferor within a period of fourteen (14) days after expiration of the period of acceptance of the shareholders as set forth in article 6.2. (b).

(g) The Proposing Transferor may for a period of ninety (90) days after the expiration of the fourteen (14)-day period provided for in article 6.2. (f) transfer to any person the Offered Shares not purchased by (i) either the other shareholders pursuant to articles 6.2. (b), (c) and (d) or by (ii) one or more Affiliates and (iii) a third party transferee pursuant to article 6.2. (f) provided that:

(i) if the other shareholders did not purchase any of the Offered Shares, the Proposing Transferor may not sell less than all the Offered Shares;

(ii) the Proposing Transferor shall not sell any of the Offered Shares at a price less than that specified in the Transfer Notice or on terms more favourable to a Purchaser than those specified in the Transfer Notice; and

(iii) if the Proposing Transferor has not transferred the Offered Shares or any of them within the ninety (90)-day period provided for by the first sentence of this article 6.2. (g), then the provisions of article 6.2. (a) shall again become applicable to all the Offered Shares not disposed of within the ninety (90)-day period.

(h) The Proposing Transferor shall not sell any of the Offered Shares to any person, unless at the time of the sale that person enters into an agreement with the Company and the other shareholders whereby the transferee of any of the Offered Shares agrees to be bound by the terms of the Shareholders' Agreement to the same extent and with the same rights and obligations as the current shareholders, mutatis mutandis.

(i) This article 6.2. shall not apply:

- if before the proposed transfer of shares is made, the other shareholders waived in writing their right to receive the Transfer Notice;

- to any transfer of shares or any part thereof pursuant to article 6.1. last paragraph; or

- a redemption of shares by the Company.

### 6.3. No Transfer by Defaulting Shareholder

Notwithstanding any other provision of the Shareholders' Agreement, a shareholder shall not be entitled to sell, transfer or otherwise dispose of its shares or any part thereof without the prior written consent of all the other Shareholders if it is at that time a Defaulting Shareholder (as defined in the Shareholders' Agreement), unless prior to or concurrently with that sale, transfer or other disposition it ceases to be a Defaulting Shareholder.

**Art. 7. Increase / Reduction of capital.**

Any increase of the corporate capital of the Company may be decided upon by the shareholders' meeting subject to the quorum (of presence) provided by the laws of Luxembourg and the majority set forth under article 8.4. This provision does however not prohibit the issue of any further corporate shares by the Board of Directors within the limits of the authorized capital in accordance with the authorization given in the present Articles of Association.

The capital of the Company may be reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, as prescribed in article 17.1. hereof.

**Art. 8. Meetings of shareholders - General.**

8.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the Board of Directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

8.2. The Board of Directors shall give written notice of the meetings of shareholders of the Company not later than eight (8) business days prior to such meeting. Each notice of shareholders' meeting shall specify a detailed agenda; be accompanied by any supporting documents and be sent by courier or facsimile or by email followed by courier received prior to the meeting, to the relevant address of each of the shareholders. Any business that was not described in such notice shall not be transacted at such meeting, unless every shareholder agrees in writing.

8.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy holder in writing sent by mail, fax, telegram or telex.

8.4. Except as otherwise required by law or specified hereafter, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Following decisions require the approval of three quarters (3/4) of the votes cast at the shareholders' meeting:

(a) amendment of the approval of the audited annual accounts of the Company in respect of each financial year together with all income tax elections, tax returns and tax audits;

(b) making of any alteration to the period of the financial year, any change to the accounting year or any change in the accounting policies of the Company;

(c) all material decisions to the Company not otherwise provided for in the business plan agreed between the shareholders such as for example the setting up of a Subsidiary.

Resolutions at shareholders' meetings having as purpose any amendment of the Articles of Association are governed by the provisions of article 17.

8.5. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

8.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Board of directors.**

9.1. The Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") composed of a number to be determined by the shareholders' meeting, but being at least six (6) members, who need not be shareholders of the Company, whereby three (3) members shall be A Directors and three (3) members shall be B Directors as set forth hereafter. In the event of a capital increase realized in accordance with article 5.1. above, the minimum number of members of the Board of Directors shall be increased to seven (7) members, whereby four (4) members shall be A Directors and three (3) members shall be B Directors, as set forth hereafter.

9.2. The directors shall be appointed by the general shareholders' meeting in accordance with the following rules:

9.2.1. As long as NORTHSTAR TRADE FINANCE INC. shall be a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least five (5) nominees; the general shareholders' meeting shall appoint three (3) directors from this list, being designated as A Director(s). In the event of a capital increase realized in accordance with article 5.1. above, whereby the number of A Directors is increased to four (4) members, one (1) A Director shall be appointed by the shareholders' meeting from a list of persons nominated by the new shareholder (if only one) or a list of persons collectively nominated by the new shareholders (if two).

9.2.2. As long as OFFICE DU DUCROIRE and SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT shall be shareholders of the Company, they shall have the right to present a common list of at least five (5) nominees; the general shareholders' meeting shall appoint three (3) directors from this list, being designated as B Director;

9.2.3. In the absence of nominations pursuant to articles 9.2.1. and/or 9.2.2. above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant directors in accordance with the general principles as determined by Luxembourg law and these Articles of Association.

9.2.4. The general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors in accordance with the general principles as determined by the law and these Articles of Association.

9.3. The directors shall be appointed for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

9.4. Where a Legal Entity is appointed as a member of the Board of Directors, the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board of Directors in accordance with article 51 bis of Luxembourg Corporate Law.

9.5. In the event of vacancy in the office of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors may elect, by a majority vote, a new member of the Board of Directors to fill such vacancy until the next meeting of the Shareholders, whereby the following provisions shall be respected.

9.5.1. In the event of vacancy in the office of an A Director, the new member to be elected by the remaining members of the Board of Directors in order to fill the vacancy must be elected from a list presented by the A Directors. In the event of vacancy in the office of a B Director, the new member to be elected by the remaining members of the Board of Directors in order to fill the vacancy must be elected from a list presented by the B Directors.

9.5.2. In the absence of any remaining member of any category of directors any shareholder might request in writing the convening of an extraordinary shareholders' meeting by the remaining members of the Board of Directors, whereby such an extraordinary shareholders' meeting must be convened within ten (10) days from the date of the receipt of the written request.

9.6. The members of the Board of Directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

#### **Art. 10. Procedures of meeting of the board.**

10.1. The Board of Directors shall choose from among its members a Chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the shareholders.

10.2. The Chairman shall preside at all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by vote of the majority present at any such meeting.

10.3. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors or by email (whereby any notice given by email is only valid if followed by fax or courier prior to the meeting; in case the email is not followed by fax or courier, the shareholders agree that the notice shall not be valid, except if confirmed by a written acknowledgement of receipt sent by email by the relevant Director to the chairman prior to the meeting) at least 10 (ten) business days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

10.4. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, whether in original, by telefax, or email to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another member of the Board of Directors as his or her proxy holder.

A member of the Board of Directors may represent more than one (1) of his or her colleagues, under the condition however that at least four (4) members of the Board of Directors comprised of two (2) A Directors (who have been appointed from the list of NORTHSTAR TRADE FINANCE INC. nominees) and two (2) B Directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that is permitted under these Articles of Association and by Luxembourg law.

To the extent permitted by Luxembourg law, any or all directors of the Board of Directors may participate in a board meeting over the telephone or video-conference or similar means of communication equipment whereby (i) the members of the Board of Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting of the Board of Directors can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting of the Board of Directors is performed on an ongoing basis and (iv) the members of the Board of Directors can properly deliberate and participate in a meeting of the Board of Directors by such means shall constitute presence in person at such meeting of the Board of Directors.

A meeting of the Board of Directors held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Board of Directors may also to the extent permitted by Luxembourg law conduct business by way of unanimous written resolutions in lieu of voting at meetings, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolutions shall consist of one (1) or several documents containing the resolutions of the Board of Directors and signed, manually or electronically by means of an electronic signature, by each member of the Board of Directors. The date of such resolutions of the Board of Directors shall be the date of the last signature. Unless otherwise set forth in the resolutions, the meeting of the Board of Directors held by such means will be deemed to be held in Luxembourg at the registered office of the Company.

10.5. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least two (2) A Directors (who have been appointed from the list of NORTHSTAR TRADE FINANCE INC. nominees) and two (2) B Directors are present or represented at the meeting of the Board of Directors in accordance with the provisions of article 10.4.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting, except as set forth hereafter.

Following decisions shall include an affirmative vote of the majority of each of the A Directors and B Directors:

- (a) increase of corporate capital within the limits of the authorized capital;
- (b) establishment of a Subsidiary or a Subsidiary Abroad;
- (c) Approved Transactions, such as defined in the Shareholders' Agreement;
- (d) granting of any guarantee, mortgage, charge, interest lien or other encumbrance to any person over any asset of the Company or the granting by the Company of any pledge, security, indemnity or guarantee in respect of the liabilities and obligations of any person;
- (e) entering into any contract or arrangement by the Company with NORTHSTAR TRADE FINANCE INC. or any of the shareholders of NORTHSTAR TRADE FINANCE INC. or with any other shareholder of the Company;
- (f) decision about any environmental matters which are material to the Transaction or Approved Transaction;
- (g) adoption of the annual budget before the beginning of the year and adoption of the annual accounts of the Company in respect of each financial year together with all income tax elections, tax returns and tax audits;
- (h) making of any alteration to the period of the financial year, or any change in the accounting policies of the Company;
- (i) making of any agreement and/or any material amendment to the terms of or the termination of any contract or agreement material to the Company and/or the business of the Company;
- (j) delegation of the daily management by the Board of Directors to (i) any member of the Board of Directors or (ii) a third party;
- (k) payment of interim dividends;
- (l) capital expenditures, expenses and cash withdrawals of over 10,000.- EUR not foreseen in the budget and all other material decisions of the Company not otherwise provided for in the business plan agreed between the shareholders;
- (m) proposal of any resolution to wind up or dissolve the Company or the filing of a petition for winding up the Company or the making of any arrangement with creditors generally or any application for an administration order or for the appointment of a receiver or administrator in respect of the Company;
- (n) any decision to be taken pursuant to Section 8.0 of the Shareholders' Agreement.

For the avoidance of doubt, it is precised that in order to be valid, any decision of the Board of Directors of the Company set forth here above under article 10.5. third paragraph is only valid if a positive vote of the majority of each of the A Directors and B Directors is given.

10.6. No contract or other transaction between the Company and any other Company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one (1) or more of the members of the Board of Directors or officers of the Company is interested in, or is a member of the board of management, Board of Directors, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Any member of the Board of Directors or officer of the Company who serves as member of the board of management, member of any supervisory board, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any member of the Board of Directors may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Directors shall make known to the Board of Directors such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such member of the Board of Directors' interest therein, shall be reported to the next following shareholders' meeting.

The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board of Directors concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

10.7. Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

10.8. The discussions of the Board of Directors shall be conducted in the English language.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.**

11.1. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the Chairman (or in his absence by the Chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, as the case may be, and recorded in the corporate book of the Company.

11.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

11.3. The minutes of any meeting of the Board of Directors held by electronic means shall not be valid until executed by at least one (1) A Director (who has been appointed from the list of NORTHSTAR TRADE FINANCE INC. nominees) and one (1) B Director.

**Art. 12. Powers of the board.**

12.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12.2. The Board of Directors may delegate and revoke its power to conduct the daily management and affairs of the Company in accordance with the provisions under article 10.5. and the representation of the Company for such management and affairs to two persons (délégués à la gestion journalière) being either shareholders or not, or members of the Board of Directors or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters relating to the daily management and affairs of the Company.

In case a member of the Board of Directors is entrusted with the daily management of the Company, he shall take the title of "administrateur délégué" or "managing director".

The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who needs not to be a director, appoint and dismiss all officers and determine their emoluments.

**Art. 13. Binding signature.**

The Company will be bound in all matters by the joint signature of one (1) A Director (who has been appointed from the list of NORTHSTAR TRADE FINANCE INC. nominees) and one (1) B Director of the Company; by the joint signatures of the délégués à la gestion journalière within the limits of the daily management; or by the joint or the single signature(s) of any person(s) to whom such signatory power(s) shall have been delegated in writing by the Board of Directors.

**Art. 14. Statutory auditor.**

The operations of the Company shall be supervised by an independent auditor in accordance with Luxembourg law provisions.

**Art. 15. Appropriation of profits.****15.1. Legal Reserve**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

**15.2. Dividends**

15.2.1. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the Board of Directors.

15.2.2. Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the Board of Directors and report by the statutory auditors.

**Art. 16. Dissolution and Liquidation.**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association as prescribed in article 17 hereof.

16.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 17. Amendment of articles of association.**

17.1. These Articles of Association may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum provided by the laws of Luxembourg and with the approval of three quarters (3/4) of the votes cast at a shareholders' meeting, without prejudice to any amendment of article 5.1. in accordance with the provisions thereof.

17.2. Any transfer of the registered office of the Company and/or the central administration of the Company in the meaning of article 23 (2) of Luxembourg corporate law outside the territory of the Grand-Duchy of Luxembourg can only be decided in accordance with the provisions of article 4.3.

17.3. Furthermore;

(i) for as long as NORTHSTAR TRADE FINANCE INC. shall be a shareholder of the Company, the provisions of article 9.2. may be amended only with the consent of NORTHSTAR TRADE FINANCE INC.;

(ii) for as long as OFFICE DU DUCROIRE shall be a shareholder of the Company, the provisions of article 9.2. may be amended only with the consent of OFFICE DU DUCROIRE; and

(iii) for as long as SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT shall be a shareholder of the Company, the provisions of article 9.2. may be amended only with the consent of SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT.

#### **Art. 18. Governing law.**

All matters not governed by these Articles of Association or by the Shareholders' Agreement shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

Capitalised terms used in these Articles of Association shall have the same meaning and construction given to them in the Shareholders' Agreement unless otherwise defined herein.

#### **Art. 19. Annual general meeting of shareholders.**

19.1. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of the month of November, at 3 p.m..

19.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

19.3. Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

#### **Art. 20. Accounting year.**

The accounting year of the Company shall begin on the first day of September and shall terminate on the last day of August of each year.

#### *Transitional dispositions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 August 2010.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2010.

#### *Subscription*

The Articles of Association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital	Amount paid in
NORTHSTAR TRADE FINANCE INC., prenamed . . . . .	1,320	1,320,000,- EUR	66%	481,800,- EUR
OFFICE DU DUCROIRE, prenamed . . . . .	340	340,000,- EUR	17%	124,100,- EUR
SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, prenamed . . . . .	340	340,000,- EUR	17%	124,100,- EUR
Total . . . . .	2,000	2,000,000,- EUR	100 %	730,000,- EUR

All the shares have been paid up to the extent of thirty-six point five percent (36.5%) by payment in cash, so that the amount of EUR 730,000.- (seven hundred and thirty thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26, as amended, of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately 3,200.- EUR (three thousand two hundred Euros).

#### *Extraordinary General Meeting*

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at 6 (six).
2. The following persons are appointed as Directors of the Company:

*Are appointed as A Directors:*

- a. Mr Charles Scott McVean SHEPHERD, president and CEO of NORTHSTAR TRADE FINANCE INC., born on 9 March 1958 in Chatham Ontario (Canada), residing in 5550 Somerset Cres, Vancouver BC V6M 1S6 (Canada);
- b. Mr Derral G. MORIYAMA, senior vice president of BANK OF MONTREAL, born on 4 May 1956 in Calgary Alberta (Canada), residing in 4759 Westwood Drive, West Vancouver, B.C. V7S - 3B5 (Canada);
- c. Mr Stephen Charles BOW, professional engineer, certified general accountant, born on 6 January 1956 in Tyree (Australia), residing in 1666 West 68th Avenue, Vancouver BC V6P 2V7 (Canada).

*Are appointed as B Directors:*

- d. Mr Etienne REUTER, chairman of the Committee of the OFFICE DU DUCROIRE, born on 20 December 1956 in Ettelbrück (Luxembourg) residing professionally in L-2981 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gaspéri;
- e. Mr Guy WOLLWERT, conseiller en entreprises, born on 27 May 1968 in Differdange (Luxembourg), residing professionally in L-1475 Luxembourg, 7, rue du St. Esprit;
- f. Mrs Betty SANDT, jurist, born on 21 January 1976 in Luxembourg, residing professionally in L-1475 Luxembourg, 7, rue du St. Esprit.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.

3. The registered office of the Company is established in L-1475 Luxembourg, 1, rue du St. Esprit.
4. The daily management of the business of the Company and its representation is delegated to
  - (a) Mr Scott SHEPHERD, prenamed and
  - (b) Mr Stephen Charles BOW, prenamed.

#### *Statement*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date set forth here above.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt mai.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société NORTHSTAR TRADE FINANCE INC., une société canadienne établie et ayant son siège social principal à Suite 833, 595 Burrard Street, Vancouver, British Columbia, V7X 1C4, inscrite au registre canadien de l'industrie sous le numéro 293194-0,

ici dûment représentée par Monsieur Scott SHEPHERD, Président et Chief Executive Officer de la prédite société, dûment autorisé en vertu d'un pouvoir général de représentation qui lui a été délégué par le conseil d'administration de NORTHSTAR TRADE FINANCE INC en date du 1<sup>er</sup> juin 2006,

2. SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, établie et ayant son siège social à L-1475 Luxembourg, 7, rue du St. Esprit, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro J1,

ici dûment représentée par Monsieur Guy WOLLWERT en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 18 mai 2009 par le Président de son conseil d'administration Monsieur Gaston REINESCH, demeurant professionnellement à L-1475 Luxembourg, 7, rue du St. Esprit, représentant la prédite banque en vertu des pouvoirs lui accordés par la loi du 2 août 1977, telle que modifiée, créant la SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT,

3. OFFICE DU DUCROIRE, établi et ayant son siège social à L-2981 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gaspéri,

ici dûment représenté par le président du comité DUCROIRE, Monsieur Etienne REUTER, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement grand-ducal du 27 juillet 1997 portant exécution des articles 12 et 19 de la loi du 24 juillet 1995 régissant l'OFFICE DU DUCROIRE.

Les prédicts pouvoir général de représentation et procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts ("Statuts") comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées et toutes celles qui viendraient à être créées, une société sous forme de société anonyme dénommée NORTHSTAR EUROPE S.A. (la "Société")

#### **Art. 2. Durée.**

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1. L'activité principale de la Société consiste en la fourniture de financements à terme à l'exportation pour des activités d'exportation de petite et de moyenne envergure en accord avec les dispositions de l'article 28-4 de la loi du 9 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

Les transactions et les transactions approuvées à financer par la Société sont essentiellement, mais non exclusivement, celles qui en raison de leur taille ou de leur valeur, n'auraient autrement pas reçu de financement à des conditions de marchés concurrentiels.

3.2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de débentures, de certificats de dépôts et de tous autres garanties financières, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des partenariats. De plus, la Société peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de débentures ainsi que tous autres instruments de dettes.

3.4. La Société pourra prêter des fonds sous quelque forme que ce soit et avancer de l'argent ou faire des crédits quelqu'en soient les conditions, avec ou sans garanties, à toute personne, entreprise ou société (incluant, sans préjudice quant à la généralité de ce qui précède, à toute société holding, filiale, filiale apparentée ou toute autre société associée de quelque manière que ce soit avec la Société), et plus particulièrement, sans y être limité, prendre en charge des services généraux d'exportation au départ de l'Europe par la fourniture de soutiens financiers structurels relatif à des transactions d'exportation européennes de petite et de moyenne envergure, en procurant des prêts uniques répondant à la demande du marché et liés intrinsèquement au risque commercial à des acheteurs étrangers pour des biens et équipements; de souscrire des garanties, des contrats indemnitaires et sûretés de tous genres; recevoir des prêts à toutes conditions (excepté toutefois des dépôts ou autres fonds du public remboursables), et assurer ou garantir de quelque manière que ce soit et sous toutes conditions le paiement de toutes sommes d'argent ou la réalisation de toute obligation à charge d'une personne, entreprise ou société (incluant, sans préjudice quant à la généralité de ce qui précède, toute société holding, filiale, filiale apparentée ou toute autre société associée de quelque manière que ce soit avec la Société)

3.5. D'une manière générale, elle peut accorder, directement ou indirectement, une assistance à des sociétés, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de surveillance et accomplir toute opération qu'elle peut considérer utile à l'accomplissement et au développement de ses finalités.

3.6. La Société peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions concernant des biens mobiliers ou immobiliers.

3.7. La Société peut, de manière générale, employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, incluant des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, les risques de change, les risques de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.8. La Société pourra également conclure tout accord avec tout gouvernement ou autorité (suprême, municipale, locale et autres) qui semble être favorable à la réalisation, en tout ou partie, de l'objet social de la Société, et d'obtenir de ces gouvernements ou autorités toutes chartes, décrets, droits, accords ou concessions que la Société peut considérer souhaitable et exécuter, exercer ou se conformer à ces chartes, décrets, droits, accords ou concessions.

3.9. La Société pourra investir dans, acquérir, vendre et/ou détenir directement ou indirectement, des biens immobiliers ou mobiliers au Luxembourg.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration de la Société ("Conseil d'Administration"). Des succursales ou autres bureaux peuvent être créés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

4.2. Lorsque le Conseil d'Administration considère que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou menacent de se produire, et que ces événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

4.3. Tout transfert du siège social de la Société et/ou de l'administration centrale de la Société en dehors du territoire du Luxembourg peut uniquement être décidé avec le consentement unanime de tous les actionnaires donné en assemblée générale dûment convoquée.

#### **Art. 5. Capital - Actions et Certificats d'actions.**

##### 5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à 2.000.000,- EUR (deux millions d'Euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille Euros) chacune.

A côté du capital souscrit de la Société est introduit un capital autorisé de la Société en vertu duquel le Conseil d'Administration est autorisé, sous les conditions exposées ci-après à augmenter le capital souscrit de la Société de son montant actuel de 2.000.000,- EUR (deux millions d'Euros) divisé en 2.000 (deux mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille Euros) par action, jusqu'à un montant de 2.400.000,- EUR (deux millions quatre cent mille Euros) représenté par 2.400 (deux mille quatre cents) actions ordinaires ayant toutes une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille Euros) par action. Partant, le capital autorisé de la Société à disposition du Conseil d'Administration est fixé à 400.000,- EUR (quatre cent mille Euros), représenté par 400 (quatre cent) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille Euros) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité (i) à décider toute augmentation du capital social, dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, contre paiement en numéraire, à un prix d'émission de 1.000,- EUR (mille Euros) par action, où les modalités et conditions de la souscription ainsi que le paiement des nouvelles actions devront se faire conformément aux stipulations du pacte d'actionnaires entre les actionnaires de la Société ("Pacte d'Actionnaires"). Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé et habilité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé sans avoir à respecter un droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires existants, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

Cette autorisation n'est que valable pendant une période de douze (12) mois suivant la date de constitution de la Société. Dans l'hypothèse où l'augmentation du capital social n'aurait pas été décidée par le Conseil d'Administration endéans ladite période, l'autorisation accordée au Conseil d'Administration en vertu du paragraphe précédent prendra fin.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout directeur dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions. Après chaque augmentation du capital souscrit effectuée dans les limites du capital autorisé, le présent article devra être ajusté en conséquence.

A l'exception de ce qui est exposé précédemment en relation avec une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé, toute augmentation du capital par décision d'une assemblée générale des actionnaires et nonobstant les moyens par lesquels l'augmentation est réalisée, en numéraire, en nature, par l'incorporation de réserves ou tous autres moyens, tout actionnaire bénéficie d'un droit préférentiel de souscription similaire à celui accordé par les dispositions du droit des sociétés luxembourgeois relatives à l'augmentation du capital réalisé en numéraire. L'augmentation du capital doit se réaliser de manière telle que tout actionnaire doit pouvoir être autorisé à maintenir son niveau de participation dans la Société.

Les restrictions relatives au transfert d'actions de la Société s'appliquent "mutatis mutandis" au transfert de tout droit préférentiel de souscription.

Toute augmentation du capital social par décision de l'assemblée générale des actionnaires est sujette aux dispositions de l'article 7 des présents Statuts.

##### 5.2. Actions

5.2.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative, aucune conversion de la forme nominative vers une forme au porteur n'étant autorisée.

5.2.2. La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont inscrites dans le registre des actions nominatives de la Société comme plein propriétaires de ces actions.

5.2.3. Des certificats spécifiant cette inscription peuvent être délivrés aux actionnaires à la demande de ceux-ci, mais ne doivent toutefois pas être considérés comme valant titre de propriété des actions. La propriété des actions résultera uniquement d'une inscription sur le registre des actions nominatives de la Société. Le transfert des actions inscrites s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le registre des actions nominatives de la Société, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes dûment mandatées à cet effet.

#### **Art. 6. Dispositions relatives a la cession d'actions.**

##### 6.1. Période de Non Cessibilité

Les actionnaires reconnaissent qu'il est essentiel que pour une période donnée ils restent actionnaires de la Société et plus particulièrement que NORTHSTAR TRADE FINANCE INC. reste un actionnaire de la Société.

En conséquence, les actionnaires acceptent de ne pas céder leurs parts de la Société pour une période se terminant au cinquième (5) anniversaire de la constitution de la Société ("Période de Non Cessibilité").

Par dérogation aux stipulations ci-dessus, la cession d'actions de la Société est autorisée avant l'expiration de la Période de Non Cessibilité à condition que l'actionnaire souhaitant céder tout ou partie de ses actions obtienne au préalable le consentement écrit de chacun des autres actionnaires. Afin d'éviter tout doute, il est précisé qu'aucun des autres actionnaires n'est obligé de donner une telle approbation à une quelconque cession avant la fin de la Période de Non Cessibilité.

## 6.2. Droit de Prémption

Après l'expiration de la Période de Non Cessibilité, les actions de la Société peuvent être librement cédées à un autre actionnaire, à condition que le cessionnaire ait préalablement accepté par écrit d'être lié par les stipulations du Pacte d'Actionnaires.

Après l'expiration de la Période de Non Cessibilité, toute cession est soumise aux conditions suivantes:

(a) Tout actionnaire ("Cédant Proposant"), qui souhaite céder tout ou partie de ses actions doit informer la Société par écrit ("Notification de Cession"), précisant le nombre d'actions qu'il désire céder ("Actions Offertes"), le prix pour les Actions Offertes et ce dans une devise ayant cours au Grand Duché de Luxembourg, ainsi que les conditions de paiement auxquelles le Cédant Proposant est prêt à céder les Actions Offertes. La Notification de Cession doit mandater la Société comme le représentant du Cédant Proposant pour la vente des Actions Offertes à l'égard de tout autre actionnaire ou actionnaires, au prix et aux conditions de paiement contenues dans la Notification de Cession. La Notification de Cession doit également préciser si le Cédant Proposant a eu une offre d'achat pour tout ou partie des Actions Offertes, ou s'il propose de vendre tout ou partie des Actions Offertes à des personnes non actionnaire de la Société et, le cas échéant, les noms et adresses de ces personnes doivent être spécifiés dans la Notification de Cession. La Notification de Cession constituera une offre faite par le Cédant Proposant aux autres actionnaires de vendre les Actions Offertes aux autres actionnaires et ne pourra pas être révoquée.

(b) Dès réception de la Notification de Cession par la Société, celle-ci doit immédiatement en transmettre une copie individuelle à chaque actionnaire autre que le Cédant Proposant, et requérir de chaque actionnaire qu'il déclare par écrit à la Société dans les quatorze (14) jours de la réception de la Notification de Cession s'il souhaite acquérir tout ou partie des Actions Offertes et, le cas échéant, le nombre maximal qu'il est prêt à acquérir.

(c) Dans l'hypothèse où la Société a, à l'expiration de la période de quatorze (14) jours prévue à l'article 6.2. (b), reçu suffisamment d'acceptations de la part des actionnaires en vue de l'acquisition de l'ensemble des Actions Offertes, la Société doit répartir les Actions Offertes entre les actionnaires acceptants au pro rata des actions respectivement détenues dans la Société, sans pouvoir excéder le nombre d'Actions Offertes accepté respectivement par chacun des actionnaires. Si la Société n'a pas reçu assez d'acceptations pour acheter l'ensemble des Actions Offertes, la Société pourra répartir les Actions Offertes entre les actionnaires acceptants au pro rata mais sans pouvoir excéder le nombre d'Actions Offertes acceptées respectivement par chacun des actionnaires, étant précisé que le Cédant Proposant ne sera pas obligé de vendre, au total, moins que toutes les Actions Offertes.

(d) Après qu'une répartition aura été faite conformément à l'article 6.2. (c) et après paiement du prix pour les Actions Offertes réparties, le Cédant Proposant est obligé de céder les actions conformément à cette répartition et si le Cédant Proposant ne s'exécute pas, la Société fera procéder à l'inscription des noms des actionnaires acquéreurs dans le registre des actions nominatives de la Société comme détenteurs de ces actions et fera acter, en ce qui concerne ces actions, la cession du Cédant Proposant aux actionnaires acquéreurs.

Le paiement du prix d'acquisition, tel qu'il est défini dans le pacte d'actionnaires, à la Société en sa qualité de représentant du Cédant Proposant, sera suffisant en tant que paiement par les actionnaires acquéreurs et l'inscription de la cession dans les registres des actions nominatives de la Société constitue la preuve conclusive de la validité du transfert. La Société devra, dans les trois (3) jours ouvrables à compter de la réalisation de la cession, payer le prix d'acquisition au Cédant Proposant.

(e) Les fonds détenus par la Société, agissant es qualité de représentant conformément à l'article 6.2. (d) ci-dessus, doivent être tenus fiduciairement dans un compte séparé ouvert auprès d'une banque luxembourgeoise agréée, d'une société de gestion, ou d'une coopérative d'épargne et ne doivent pas être confondus avec les fonds détenus par la Société à un quelconque autre titre.

(f) S'il n'y a pas eu suffisamment d'acceptations de la part des actionnaires pour acheter toutes les Actions Offertes conformément aux articles 6.2. (a) à (d), chaque actionnaire (excepté le Cédant Proposant), est autorisé à proposer au Cédant Proposant un (1) ou plusieurs tiers cessionnaires achetant les Actions Offertes aux conditions décrites dans la Notification de Cession. Cette proposition doit être faite par écrit par le(s) actionnaire(s) au Cédant Proposant endéans les quatorze (14) jours suivant l'expiration de la période d'acceptation pour les actionnaires telle que prévue à l'article 6.2. (b).

(g) Le Cédant Proposant peut, pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours après l'expiration du délai de 14 quatorze (14) jours prévue à l'article 6.2. (f), céder à toute personne les Actions Offertes non achetées par (i) les autres actionnaires conformément aux articles 6.2. (b), (c) et (d), ou par (ii) une ou plusieurs Affiliates et (iii) un tiers cessionnaire conformément à l'article 6.2. (f) à condition que:

(i) si les autres actionnaires n'ont pas acheté des Actions Offertes, le Cédant Proposant ne pourra pas vendre moins que l'ensemble des Actions Offertes;

(ii) le Cédant Proposant ne pourra ni vendre les Actions Offertes à un prix inférieur à celui proposé dans la Notification de Cession, ni à des conditions plus favorables que celles prévues dans la Notification de Cession; et

(iii) si le Cédant Proposant n'a pas cédé les Actions Offertes en tout ou partie endéans les quatre vingt-dix-(90) jours prévus à la première phrase du présent article 6.2. (g), les stipulations de l'article 6.2. (a) seront à nouveau applicables pour l'ensemble des Actions Offertes non cédées endéans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours.

(h) Aucune des Actions Offertes ne peut être vendue par le Cédant Proposant à qui que ce soit, sauf si, au moment de la vente, cette personne parvient à un accord avec la Société et les autres actionnaires aux termes duquel le cessionnaire des Actions Offertes accepte d'être lié mutatis mutandis par les termes du Pacte d'Actionnaires et dans les mêmes conditions, droits et obligations que les actionnaires actuels.

(i) Cet article 6.2. ne s'applique pas:

- si avant que la cession d'actions projetée ne soit réalisée, les autres actionnaires abandonnent, par écrit, leur droit à recevoir la Notification de Cession;

- à toute cession d'actions, en tout ou partie, faite conformément à l'article 6.1. dernier paragraphe;

- à un rachat d'actions par la Société.

### 6.3. Interdiction de cession par l'Actionnaire Défaillant

Nonobstant toute autre stipulation du Pacte d'Actionnaires, un actionnaire n'est pas autorisé à vendre, céder, ou disposer d'une quelconque autre manière, tout ou partie de ses actions, s'il est à ce moment là un Actionnaire Défaillant (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires), sans le consentement écrit et préalable de tous les autres actionnaires, à moins que, avant ou concurremment à la vente, cession, ou autre disposition, il cesse d'être un Actionnaire Défaillant.

### Art. 7. Augmentation / Réduction de capital.

Toute augmentation du capital social de la Société peut être décidée par l'assemblée générale des actionnaires sous réserve des quorums (de présence) prévus par la législation luxembourgeoise et des conditions de majorité exposées à l'article 8.4. Cette disposition ne doit cependant pas interdire l'émission d'actions supplémentaires par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé en conformité avec l'autorisation donnée dans les présents Statuts.

Le capital de la Société pourra être réduit par une décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 17.1. des présents Statuts.

### Art. 8. Assemblées des actionnaires - Général.

8.1. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires aura compétence dans tous les domaines dans lesquels le Conseil d'Administration souhaite, à sa seule discrétion, une approbation formelle par l'assemblée générale des actionnaires.

8.2. Le Conseil d'Administration devra informer les actionnaires par écrit de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires au plus tard huit (8) jours ouvrables avant la tenue de cette assemblée. Chaque convocation contiendra un ordre du jour détaillé; sera accompagnée de tous documents de support et sera envoyée à l'adresse pertinente de chaque actionnaire par courrier, facsimile ou courriel suivi d'un courrier reçu avant la tenue de l'assemblée. Sauf accord écrit de tous les actionnaires, tout point qui n'a pas été porté à l'ordre du jour dans la convocation ne sera pas traité lors de l'assemblée.

8.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, envoyé par courrier, fax, télégramme ou télex, un mandataire à cette fin.

8.4. Sauf dispositions contraires de la loi ou des stipulations ci-dessous, les décisions à l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Les décisions suivantes requièrent l'approbation de trois quart (3/4) des votes donnés lors de l'assemblée des actionnaires:

a) modifications de l'acceptation des comptes annuels audités de la Société pour chaque année comptable ainsi que les choix relatifs aux impôts sur le revenu, les déclarations fiscales et les audits d'impôts;

b) toute modification de la période de l'exercice social, toute modification de l'année comptable ainsi que toute modification dans la politique comptable de la Société;

c) toutes les décisions concernant la Société qui ne sont pas prévues dans le "business plan" convenu par les actionnaires tel que, par exemple, la constitution d'une filiale.

Les décisions prises lors de l'assemblée et ayant trait à la modification des statuts sont régies par les dispositions de l'article 17.

8.5. Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

8.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation ou publication préalable.

### **Art. 9. Conseil d'administration.**

9.1. La Société est administrée par un conseil d'administration ("Conseil d'Administration") composé d'un nombre de membres à déterminer par l'assemblée des actionnaires, mais étant d'au moins six (6) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, et dont trois (3) membres sont Administrateurs A et trois (3) membres sont Administrateurs B conformément à ce qui suit. Dans l'hypothèse d'une augmentation de capital réalisée conformément à l'article 5.1. ci-dessus, le nombre minimum des membres du Conseil d'Administration doit être porté à sept (7) membres, dont quatre (4) membres sont des Administrateurs A et trois (3) membres sont des Administrateurs B, tel qu'exposé ci-après.

9.2. Les administrateurs sont désignés lors de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux règles suivantes:

9.2.1. Aussi longtemps que NORTHSTAR TRADE FINANCE INC. sera un actionnaire de la Société, elle est habilitée à présenter une liste d'au moins cinq (5) candidats; l'assemblée générale des actionnaires nommera trois (3) administrateurs parmi cette liste, étant désignés Administrateurs A. Dans l'hypothèse d'une augmentation de capital conformément à l'article 5.1. ci-dessus et où le nombre d'Administrateurs A est augmenté à quatre (4) membres, un (1) Administrateur A sera nommé par l'assemblée des actionnaires sur une liste de personnes du nouvel actionnaire (s'il est seul) ou d'une liste de personnes désignées collectivement par les nouveaux actionnaires (s'ils sont deux).

9.2.2. Aussi longtemps que OFFICE DU DUCROIRE et SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT sont actionnaires de la Société, elles sont habilitées à présenter une liste commune d'au moins 5 (cinq) candidats, l'assemblée générale des actionnaires nommera trois (3) administrateurs parmi cette liste, étant désignés Administrateurs B.

9.2.3. En l'absence de nominations selon les dispositions de l'article 9.2.1. et/ou 9.2.2. ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires sera libre de nommer les administrateurs pertinents en conformité avec les principes généraux énoncés par la législation luxembourgeoise et les présents Statuts.

9.2.4. L'assemblée générale des actionnaires nommera les administrateurs restants conformément aux principes généraux énoncés par la législation luxembourgeoise et les présents Statuts.

9.3. Les administrateurs sont désignés pour une période de six (6) ans au maximum et restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une résolution des actionnaires.

9.4 Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil d'Administration, elle devra désigner un représentant permanent, personne physique, auprès de la Société, qui représentera la personne morale comme membre du Conseil d'Administration conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

9.5. En cas de vacance d'un poste de membre du Conseil d'Administration, en raison de décès, démission ou pour un quelconque autre motif, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire, par un vote majoritaire, un nouveau membre pour combler la vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, étant précisé que les conditions prévues aux alinéas qui suivent doivent être respectées.

9.5.1. Dans l'hypothèse d'une vacance à un poste d'Administrateur A, le nouveau membre qui sera élu par les membres restants du Conseil d'Administration pour combler la vacance doit être élu parmi une liste présentée par les Administrateurs A. Dans l'hypothèse d'une vacance à un poste d'Administrateur B, le nouveau membre qui sera élu par les membres restants du Conseil d'Administration pour combler la vacance doit être élu parmi une liste présentée par les Administrateurs B.

9.5.2. En cas d'absence d'un membre restant appartenant à une des catégories d'administrateurs, tout actionnaire peut demander par écrit la convocation par les membres restants du Conseil d'Administration d'une assemblée générale extraordinaire, étant précisé qu'une telle assemblée doit être convoquée dans les dix (10) jours à compter de la date de la réception de la demande écrite.

9.6. Les membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérés pour leur mandat d'administrateur, sauf si l'assemblée générale des actionnaires en décide autrement. La Société remboursera aux administrateurs les dépenses raisonnables qu'ils ont engagées dans le cadre de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement en vue de la participation aux réunions du conseil.

### **Art. 10. Modalités de réunion du conseil d'administration.**

10.1. Le Conseil d'Administration choisira un Président parmi ses membres. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

10.2. Le Président préside toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais, en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront nommer un autre président pro tempore, qui présidera à la réunion/assemblée concernée, par vote à la majorité des présents à cette réunion/assemblée.

10.3. Le Conseil d'Administration se réunit, sur convocation du Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'ordre du jour doit être envoyée par lettre (par coursier ou par lettre recommandée), télégramme, télex ou fax au domicile de chacun des administrateurs ou par courriel (auquel cas, une convocation faite par courriel est seulement valable si elle est suivie d'un fax ou d'un courrier préalablement à la réunion;

dans le cas où le courriel n'est pas suivi d'un fax ou courrier, les actionnaires s'accordent pour dire que la convocation n'est pas valable, sauf si elle est confirmée par un accusé de réception envoyé par courriel par l'administrateur concerné au président avant la réunion) au moins dix (10) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf dans les cas d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, où il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. La convocation n'est pas requise dans l'hypothèse où chaque administrateur a marqué par écrit, par fax, télégramme ou télex son consentement à l'abandon de cette formalité. Une convocation séparée n'est pas requise pour des réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans un planning préalablement adopté par résolution du Conseil d'Administration. Tout effort raisonnable devra être fourni afin que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil d'Administration une copie des documents et /ou matériels à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

10.4. Chaque administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en mandatant par écrit, soit par un document original, fax ou par courriel auquel une signature électronique (valide au sens de la loi luxembourgeoise) est attachée, un autre membre du Conseil d'Administration.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plus d'un (1) de ses collègues, à la condition qu'au moins quatre (4) des membres du Conseil d'Administration, comprenant deux (2) administrateurs A (désignés parmi la liste des "candidats" établie par NORTHSTAR TRADE FINANCE INC.) et deux (2) administrateurs B soient présents à la réunion ou participent à la réunion par un moyen de communications autorisé par les présents Statuts et par la législation luxembourgeoise.

Dans la mesure où la législation luxembourgeoise l'autorise, un ou tous les administrateurs du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou par vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication pourvu que (i) les membres du Conseil d'Administration participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes personnes participant à la réunion du Conseil d'Administration puissent s'entendre et communiquer entre elles, (iii) la transmission de la réunion du Conseil d'Administration est garantie de manière continue et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent correctement délibérer, la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un de ces moyens équivaut à une participation en personne.

Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un de ces moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société au Luxembourg.

Nonobstant ce qui précède, lorsque l'urgence ou des circonstances exceptionnelles le requiert, le Conseil d'Administration peut, dans la mesure où la législation luxembourgeoise le permet, prendre, à l'unanimité, des résolutions écrites au lieu de procéder à des votes lors des réunions. Ces résolutions doivent consister en un (1) ou plusieurs documents contenant les résolutions du Conseil d'Administration et signé, à la main ou par voie électronique au moyen d'une signature électronique, par chaque membre du Conseil d'Administration. Pareille résolution sera considérée comme ayant été prise à la date de la dernière signature qui a été apposée sur celle-ci. Sauf disposition contraire dans la résolution, la réunion du Conseil d'Administration tenue par ces moyens sera réputée tenue au siège social de la Société Luxembourg.

10.5. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que dans l'hypothèse où au moins deux (2) Administrateurs A (désignés parmi la liste des candidats établie par NORTHSTAR TRADE FINANCE INC.) et deux (2) Administrateurs B sont présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration conformément aux stipulations de l'article 10.4. des présent Statuts.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, sous réserve des stipulations qui suivent.

Les décisions suivantes doivent inclure un vote favorable de la part de la majorité de chacune des catégories des Administrateurs A et des Administrateurs B:

- (a) augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé;
- (b) création d'une Filiale ou d'une Filiale à l'étranger;
- (c) Transactions Approuvées, telles que définies dans le Pacte d'Actionnaires;
- (d) octroi d'une garantie, d'une hypothèque, d'un droit, d'un privilège ou de toute autre charge à une personne sur un bien de la Société ou l'octroi par la Société d'un gage, d'une sûreté, d'une assurance ou d'une garantie en relation avec les dettes et obligations de toute personne;
- (e) conclusion d'une convention ou d'un arrangement par la Société avec NORTHSTAR TRADE FINANCE INC. ou l'un des actionnaires de NORTHSTAR TRADE FINANCE INC. ou avec un autre des actionnaires de la Société;
- (f) prise de décision relative à des questions d'environnement qui sont déterminantes pour la Transaction ou la Transaction Approuvée;
- (g) adoption du budget annuel avant le début de l'année et adoption des comptes annuels de la Société en relation avec l'année comptable ensemble avec les choix relatifs aux impôts sur le revenu, les déclarations fiscales et audits d'impôts;
- (h) modification de la période de l'exercice social ou de la politique de comptabilité de la Société;
- (i) négociation d'un contrat et/ ou toute modification matérielle aux clauses, respectivement la résiliation d'un contrat matériel pour la Société et/ou les affaires de la Société;

(j) délégation de affaires journalières par le Conseil d'Administration à (i) un membre du Conseil d'Administration ou (ii) à un tiers;

(k) paiement de dividendes intérimaires;

(l) dépenses en capital, dépenses et retrait en argent dépassant 10.000,- EUR non prévu dans le budget et toutes les autres décisions de la Société non prévues dans le business plan convenu entre les actionnaires;

(m) proposition de résolution de dissoudre ou de liquider la Société ou du dépôt d'une demande de mise en liquidation ou de conclure un arrangement généralement quelconque avec un ou plusieurs créanciers de la Société ou de faire un demande de concordat ou encore la nomination d'un curateur ou d'un liquidateur de la Société;

(n) toute décision à prendre conformément à la section 8.0 du Pacte d'Actionnaires.

Afin d'éviter tout doute, il est précisé que, pour être valable, toute décision du Conseil d'Administration de la Société prévu au présent article 10.5. troisième paragraphe est uniquement valable en cas d'un vote favorable de la majorité de chacune des catégories des Administrateurs A et des Administrateurs B.

10.6. Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un (1) ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou directeurs de la Société est intéressé dans, ou est un membre de l'organe de gestion, du conseil d'administration, actionnaire, directeur ou employé de cette société ou entreprise.

Tout membre du Conseil d'Administration ou directeur de la Société qui occupe une tâche de membre de l'organe de gestion, membre d'un conseil d'administration ou de surveillance, de directeur, ou d'employé d'une société ou d'une compagnie avec laquelle la Société traite ou est autrement engagé par une relation d'affaires ne doit pas, en raison de son affiliation à cette autre société ou entreprise, être empêché d'analyser, de voter ou d'agir dans des affaires en relation avec ce contrat ou cette relation d'affaires.

Dans l'hypothèse où un membre du Conseil d'Administration pourrait avoir un intérêt personnel et opposé à la transaction conclue par la Société, ce membre du Conseil d'Administration doit informer le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et opposé et ne doit, en conséquence, pas prendre en considération cette transaction ou prendre part au vote relative à cette transaction, et, la prochaine assemblée des actionnaires devra être informée de cette transaction et de l'intérêt de ce membre du Conseil d'Administration dans celle-ci.

Le paragraphe qui précède n'est pas applicable aux résolutions prises par le Conseil d'Administration dans le cadre de transactions conclues aux conditions normales de marché dans la gestion des affaires journalières.

10.7. Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

10.8. Les discussions au sein du Conseil d'Administration seront tenues en langue anglaise.

#### **Art. 11. Les procès-verbaux du conseil d'administration.**

11.1. Les résolutions du Conseil d'Administration seront transcrites dans des procès-verbaux, qui seront signés par le Président (ou en son absence par le Président pro tempore qui présidera ladite réunion) et le secrétaire, ou, le cas échéant, par le notaire, et enregistrés dans les livres de la Société.

11.2. Les copies ou extraits desdits procès-verbaux, qui pourront être produits dans une instance judiciaire ou dans d'autres circonstances doivent être signés par le Président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

11.3. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration tenue par des moyens électroniques ne seront valables que s'ils ont pas été signés par un (1) Administrateur A (désigné parmi la liste des candidats établie par NORTHSTAR TRADE FINANCE INC.) et un (1) Administrateur B.

#### **Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration.**

12.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir, dans l'intérêt de la Société, tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12.2. Conformément à l'article 10.5., le Conseil d'Administration peut déléguer et révoquer la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion à deux personnes (délégués à la gestion journalière), qui peuvent être des actionnaires ou non, des membres du Conseil d'Administration ou non, qui seront investis de tous les pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société dans toutes les affaires en rapport avec la gestion journalière et les affaires courantes de la Société.

Dans l'hypothèse où la gestion journalière est confiée à un des membres du Conseil d'Administration de la Société, il aura le titre de "administrateur - délégué" ou "managing director".

Le Conseil d'Administration peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, lesquelles n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

#### **Art. 13. Signature.**

La Société sera engagée, en tout état de cause, par la signature conjointe d'un (1) Administrateur A (désigné parmi la liste des candidats établie par NORTHSTAR TRADE FINANCE INC.) et un (1) Administrateur B de la Société; par les signatures conjointes des délégués à la gestion journalière dans les limites de la gestion journalière; ou par la/les signature

(s) conjointes ou unique de toute personne à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par écrit par le Conseil d'Administration.

#### **Art. 14. Reviseur d'entreprises.**

Les opérations de la Société seront surveillées par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux dispositions des lois applicables.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

##### 15.1. Réserve Légale

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société et aussi longtemps que la réserve légale restera égale à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

##### 15.2. Dividendes

15.2.1. L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur recommandation du Conseil d'Administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le Conseil d'Administration.

15.2.2. Sous réserve du respect des conditions prévues par la loi, des dividendes intermédiaires peuvent être distribués sur décision du conseil d'administration et suivant rapport du réviseur d'entreprises.

#### **Art. 16. Dissolution et Liquidation.**

16.1. La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts conformément à l'article 17 ci-dessous.

16.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui aura pris la décision de dissoudre la Société et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Art. 17. Modification des statuts.**

17.1. Sans préjudice d'une modification de l'article 5.1. conformément aux stipulations y relatives, les Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par l'assemblée générale des actionnaires, à condition de respecter les quorums prévues par la législation luxembourgeoise et avec l'approbation de trois quarts (3/4) des votes recueillis à cette assemblée générale.

17.2. Tout transfert du siège social de la Société et/ou de l'administration centrale de la Société au sens de l'article 23 (2) de la loi sur les sociétés en dehors du territoire du Grand Duché de Luxembourg ne peut être décidé que conformément aux stipulations de l'article 4.3.

##### 17.3. De plus:

(i) aussi longtemps que NORTHSTAR TRADE FINANCE INC. est actionnaire de la Société, les dispositions de l'article 9.2. ne pourront être amendées qu'avec le consentement de NORTHSTAR TRADE FINANCE INC.; et

(ii) aussi longtemps que OFFICE DE DUCROIRE est actionnaire de la Société, les dispositions de l'article 9.2. ne pourront être amendées qu'avec le consentement de OFFICE DU DUCROIRE;

(iii) aussi longtemps que SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT est actionnaire de la Société, les dispositions de l'article 9.2. ne pourront être amendées qu'avec le consentement de la SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT.

#### **Art. 18. Loi applicable.**

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présentes Statuts ou par le Pacte d'Actionnaires, doivent être tranchées conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les termes écrits en majuscules dans les présents Statuts ont la même signification et construction que celle donnée dans le Pacte d'Actionnaires sauf définition contraire dans les présentes Statuts.

#### **Art. 19. Assemblée Générale Annuelle.**

19.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de novembre à 15.00 heures.

19.2. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le justifient.

19.3. D'autres assemblées générales des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront se tenir aux lieux et places indiqués dans les convocations pour les assemblées respectives. Elles pourront se tenir au siège social ou en tout autre lieu.

## Art. 20. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de septembre et se termine le dernier jour du mois d'août de chaque année.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 août 2010.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2010.

### Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit	% du capital social	Montant payé
NORTHSTAR TRADE FINANCE INC., préqualifié . . . . .	1.320	1.320.000,- EUR	66%	481.800,- EUR
OFFICE DU DUCROIRE, préqualifié . . . . .	340	340.000,- EUR	17%	124.100,- EUR
SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, préqualifiée . . . . .	340	340.000,- EUR	17%	124.100,- EUR
Total . . . . .	2.000	2.000.000,- EUR	100 %	730.000,- EUR

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de trente-six virgule cinq pourcent (36,5 %) par paiement en espèces, de sorte que la somme de 730.000,- EUR (sept cent trente mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 3.200,- EUR (trois mille deux cents Euros).

### Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 6 (six).
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

#### - Comme Administrateur A:

a. Monsieur Charles Scott McVean SHEPHERD, président et CEO de NORTHSTAR TRADE FINANCE INC., né le 9 mars 1958 à Chatham Ontario (Canada), demeurant à 5550 Somerset Cres Vancouver BC V6M 1S6 (Canada),

b. Monsieur Derral G. MORIYAMA, vice-président senior de la BANK OF MONTREAL, né le 4 mai 1956 à Calgary Alberta (Canada), demeurant à 4759 Westwood Drive, West Vancouver, B.C. V7S 3B (Canada),

c. Monsieur Stephen Charles BOW, ingénieur professionnel, expert-comptable certifié, né le 6 janvier 1956 à Tyree (Canada), demeurant à 1666 West 68th Avenue, Vancouver BC V6P 2V7 (Canada).

#### - Comme Administrateur B:

d. Monsieur Etienne REUTER, président du comité de l'OFFICE DU DUCROIRE, né le 20 décembre 1956 à Ettelbrück (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2981 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi,

e. Monsieur Guy WOLLWERT, conseiller en entreprises, né le 27 mai 1968 à Differdange (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1475 Luxembourg, 7, rue du St. Esprit.

f. Madame Betty SANDT, juriste, née le 21 janvier 1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1475 Luxembourg, 7, rue du St. Esprit.

Leur mandat viendra à expiration après la tenue de l'assemblée générale de l'année 2015

3. Le siège social de la société est fixé à L-1475 Luxembourg, 1 rue du St. Esprit.

4. La gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion est confié à

(a) Monsieur Scott SHEPHERD, préqualifié, et

(b) Monsieur Stephen Charles BOW, préqualifié.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: SHEPHERD; WOLLWERT; REUTER; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2009. Relation GRE/2009/1942. Reçu soixante quinze euros 75,- EUR

*Le Receveur ff. (signé): HIRTT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009077313/231/1067.

(090092155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Certasig Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 90.170.

Le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009077046/12.

(090091423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Field Point I-A PE 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.068.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2007 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009077043/10.

(090091441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Rock Ridge RE 17, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.247.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2007 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009077042/10.

(090091445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Field Point I-A RE 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.071.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2007 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009077041/10.

(090091447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Ocean Services Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCEAN SERVICES COMPANY S.A.

N. PICCIONE / Ch. FRANCOIS

*Director / Director, Chairman of the Board*

Référence de publication: 2009077039/12.

(090091200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Sitma Machinery International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009077038/10.

(090091203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Falcon Hansa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 135.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009077037/10.

(090091208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**H&F Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 134.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour H&F Luxembourg 1 S.à r.l.*

SGG S.A.

*Mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2009077036/13.

(090091210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Field Point I-A RE 8, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.836.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2007 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009077040/10.

(090091451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Mondi Business Papers, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 139.753.200,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.761.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009077030/11.

(090090853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Lexwood Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.871.

---

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077047/10.

(090091421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Gedeon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 57.807.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077045/10.

(090091428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Arno Glass, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.204.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009077035/14.

(090091213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Parriaux Consulting Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 127.202.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077050/10.

(090091356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Platinum Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 135.468.

---

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077032/10.

(090091548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Moonlight Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 70.073.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077052/10.

(090091354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Moonlight Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 70.073.

---

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077053/10.

(090091350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Moonlight Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 70.073.

---

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077054/10.

(090091347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Direct Luxco, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 134.728.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2009.

*Pour Direct Luxco*

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009077034/16.

(090091216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**ADKWA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tannereries.

R.C.S. Luxembourg B 146.669.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize mai.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch,

A comparu:

Monsieur Thibaud LAFFINEUSE, demeurant à B-4557 Seny, rue du Tige, 33,

Ici représenté par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHAUT, employé privé, demeurant à B-Rachecourt,

En vertu d'une procuration sous seing privé datée du 5 mai 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par son porteur et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme que son mandant a déclaré constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ADKWA S.A."

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Cette société aura son siège social à Weidingen.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique.

**Art. 2.** La société a pour objet l'activité de formation et de conseil en organisation, marketing et technologies pour le compte des sociétés industrielles, commerciales et de services ou tout autre type de société ou d'associations.

La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliés. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE (31.000,-) EUROS, représenté par MILLE (1.000) actions, d'une valeur nominale de TRENTE ET UN (31,-) EUROS chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées entre vifs à des tiers non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant trois quarts du capital social. En cas de refus d'agrément, les autres associés sont tenus de racheter ou de présenter un autre acquéreur.

**Art. 4.** Tant que la société ne compte qu'un associé unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Si la société compte plus qu'un actionnaire, elle sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera considérée automatiquement comme une référence à l'administrateur unique tant que la société ne compte qu'un seul associé.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui la représentera, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement soit par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature de l'administrateur unique.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué ou de l'administrateur unique.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier samedi du mois de juin à 16.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour était un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

**Art. 10.** Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Pour le cas où il n'existe qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 12.** La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

63053

*Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés le comparant déclare souscrire toutes les MILLE (1.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de VINGT-CINQ POUR CENT (25 %) par des versements en espèces, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE (7.750,-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Constataion*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de MILLE QUATRE CENT (1.400,-) EUROS.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, et représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tanneries.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois:

- Monsieur Claude LAFFINEUSE, consultant, demeurant à L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tanneries,

- Monsieur Thibaud LAFFINEUSE, préqualifié,

- La société anonyme COLLABORATIV CONSULTING COMPANY, en abrégé, 3 "C", avec siège social à L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tanneries, inscrite au RCSL sous le numéro B 68.465, avec comme représentant permanent, son administrateur-délégué Monsieur Claude LAFFINEUSE, préqualifié

La durée de leur mandat est fixée à six ans.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale annuelle. Actuellement, le mandat des administrateurs n'est pas rémunéré.

4) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

6) Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire: la société PRISMA CONSULTING S.A.R.L., ayant son siège social à L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass, inscrite au RCSL sous le numéro B 101.674.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: LAFFINEUSE - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 19 mai 2009. Relation: MER/2009/917. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Mersch, le 27 mai 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009077302/232/146.

(090092235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

**Fanuc GE CNC Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 105.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077062/10.

(090091319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**Nuclear Industry Reinsurance Association, Association d'Assurances Mutuelles.**

R.C.S. Luxembourg B 144.322.

Le contrat de domiciliation conclu entre l'Association d'Assurance Mutuelle NUCLEAR INDUSTRY REINSURANCE ASSOCIATION, avec siège social au 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144322 et CENTRALIS S.A. a pris fin le 10 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Pour CENTRALIS S.A.

Isabelle CHARLIER / Laurent GODINEAU

Administrateur-Délégué / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009076845/14.

(090091426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**CEB Unialco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 465.900,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.118.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 avril 2008 de sa société mère, Clean Energy Brazil, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Référence de publication: 2009077023/13.

(090090861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**CEREP Investment Wefora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.598.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009077024/11.

(090090858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**The Emerging Markets Strategic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 28.252.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2009.*

En date du 28 mai 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Guillaume ABEL, Monsieur Christian HOMOLLE, Monsieur Jean-François PINCON et Monsieur Antoine VAN AGTMAEL en qualité d'Administrateurs de la Société, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2010,

- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2010.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Dominique Couasse

Directeur Général

Référence de publication: 2009076920/19.

(090091555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

### Fondation Crèche de Luxembourg.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 12, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg G 144.

#### COMPTES 2007

##### Rapport du commissaire aux comptes

Conformément aux dispositions légales et statutaires, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'exécution, pour l'exercice 2007, du mandat de commissaire aux comptes que vous avez bien voulu me confier.

Par analogie avec le régime des sociétés anonymes holding, j'ai effectué ma mission sur base de l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915.

J'ai constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2007 dont la somme bilantaire s'élève à EUR 988 567 et la variation positive du patrimoine de l'exercice à EUR 146 348 sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises. Je n'ai pas de remarque à formuler sur les comptes annuels.

Le 16 mai 2008.

Vinciane Istace.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

<i>Actif</i>	31-Dec-07 EUR	31-Dec-06 EUR
1. Valeurs réalisables		
1.1. Assurances . . . . .	405,989	391,126
1.2. Titres Cegedel . . . . .	47,040	36,960
1.3. Or . . . . .	92,170	77,326
1.4. Subvention Ministère de la Famille à recevoir . . . . .	22,310	22,310
1.5. Subvention Ville de Luxembourg à recevoir . . . . .	91,052	95,720
1.6. Contributions parentales à recevoir . . . . .	6,690	12,853
1.7. Divers à recevoir . . . . .	1,220	2,424
1.8. Indemnités de maladie à recevoir . . . . .	732	714
2. Valeurs disponibles		
2.1. C.C.P. . . . .	20,801	18,812
2.2. B.I.L. . . . .	4.868	3,995
2.3. Banque de Luxembourg . . . . .	37	55
2.4.BGL . . . . .	294,712	182.559
2.5. Caisse . . . . .	56	146
3. Charges constatées d'avance		
3.1 Assurances et divers . . . . .	891	582
TOTAL ACTIF . . . . .	988,567	845,582
<i>Passif</i>	31-Dec-07 EUR	31-Dec-06 EUR
1. Capitaux propres		
1.1. Patrimoine . . . . .	803,185	763,860
1.2. Variation du patrimoine . . . . .	146,348	39,324
2. Dettes à échéance < 1 an		
2.1. Factures à payer . . . . .	6,773	6,801
2.2. Sécurité Sociale . . . . .	7,795	26,344
2.3. Impôts sur salaires à payer . . . . .	9,007	3
2.4. Ajustement rémunérations (conv. coll.) . . . . .	6,080	194
3. Produits constatés d'avance		

3.1. Contributions parentales payées d'avance . . . . .	9,380	6,055
3.2. Don Fondation Leir payé d'avance . . . . .	-	3,000
TOTAL PASSIF . . . . .	988,567	845,582

## Notes aux comptes

Principe de valorisation: les investissements (valeurs réalisables 1.1 à 1.3) sont évalués à leur valeur liquidative.

## PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 2007

<i>Charges</i>	31-Dec-07 EUR	31-Dec-06 EUR
1. Charges en relation avec l'activité		
1.1. Frais d'alimentation . . . . .	25,902	24,746
1.2. Frais de mobilier . . . . .	-	2,641
1.3. Frais d'animation . . . . .	2,996	3,765
1.4. Assurances / taxes/abonnements . . . . .	4,716	1,919
1.5. Frais de langes . . . . .	5,697	7,882
1.6. Frais médicaux . . . . .	5,891	4,771
1.7. Remboursements parents . . . . .	750	700
1.8. Frais administratifs . . . . .	962	1,530
1.9. Frais de communication . . . . .	1,743	1,675
1.10. Frais électroménager et petit équipement . . . . .	7,712	8,923
1.11. Frais bancaires . . . . .	808	652
1.12. Formation / Divers . . . . .	1,986	1,775
1.13. Hygiène des locaux . . . . .	2,130	2,316
1.14. Frais d'eau - gaz - électricité . . . . .	14,880	14,656
1.15. Frais contrat entretien HACCP (entretien locatif) . . . . .	874	777
1.16. Frais conseiller médical . . . . .	680	2,890
1.17. Frais de connexion internet . . . . .	-	1,864
1.18. Frais financés par des dons . . . . .	1,368	-
2. Charges de Personnel		
2.1. Salaires . . . . .	595,030	581,810
2.2. Cotisations sociales . . . . .	177,748	169,433
2.3. Impôts sur salaires . . . . .	43,750	38,621
3. Charges financières		
3.1. Variation moins-value non-réalisée Or . . . . .	-	-
4. Charges à reporter/à imputer		
4.1. Charges à reporter (factures à payer en 2006) . . . . .	(4,525)	(3,040)
4.2. Charges à imputer (factures à payer en 2007) . . . . .	6,773	6,801
TOTAL CHARGES . . . . .	897,870	877,107
VARIATION DU PATRIMOINE (Gain) . . . . .	146,348	39,324
TOTAL . . . . .	1,044,218	916,431
<i>Revenus</i>	31-Dec-07 EUR	31-Dec-06 EUR
1. Subsidés		
1.1. Oeuvre Grande-Duchesse Charlotte . . . . .	12,500	12,500
1.2. Ministère de la Famille . . . . .	22,310	22,310
1.3. Ville de Luxembourg . . . . .	357,482	341,399
2. Dons		
2.1. Don Fondation Leir . . . . .	3,000	3,000
2.2. Dons privés . . . . .	12,023	3,800
3. Contributions des membres		
4. Contributions parentales . . . . .	583,847	496,444
5. Produits financiers		
5.1. Assurances - La Luxembourgeoise . . . . .	14,863	12,861
5.2. Coupons Cegedel . . . . .	1,071	924

5.3. Intérêt sur comptes courant et dépôt à terme . . . . .	12,223	8,037
5.4. Divers . . . . .	-	196
5.5. Variation plus-value non-réalisée sur Or . . . . .	14,844	7,585
5.6. Variation plus-value non-réalisée sur Cegedel . . . . .	10,080	5,460
6. Autres produits		
6.1. Indemnités de maladie . . . . .	3,301	3,025
7. Produits à reporter/à imputer		
7.1. Produits à reporter (cotisations perçues d'avance en 2006) . . . . .		(6,055)
7.2. Produits à Imputer (cotisations perçues d'avance en 2005) . . . . .		4,945
7.3. Produits à reporter (cotisations perçues d'avance en 2007) . . . . .	(9,380)	
7.4. Produits à imputer (cotisations perçues d'avance en 2006) . . . . .	6,055	
TOTAL REVENUS . . . . .	1,044,218	916,431
VARIATION DU PATRIMOINE (Perte)		
TOTAL . . . . .	1,044,218	916,431

*Notes aux comptes*

Total des recettes extournées car prises en compte au titre de 2007: . . . . .	EUR	122,003
Total des charges extournées car prises en compte au titre de 2007: . . . . .	EUR	29,654

Référence de publication: 2009076967/119.

(090090952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**Turf Développement, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.966.

*Extract of the resolutions taken at the annual general meeting exceptionally held on may 27<sup>th</sup>, 2009*

- The mandate of the company KPMG Audit, Limited Company, with registered office at 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg as Statutory Auditor is renewed for one year. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting which will be held in 2010.

For true copy

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale exceptionnellement tenue le 27 mai 2009*

- Le mandat de KPMG Audit, Limited Company, ayant son siège social au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes est reconduit pour une durée d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2010.

Certifié sincère et conforme

Turf Développement

Signatures

*Administrateur A / Administrateur B*

Référence de publication: 2009071357/20.

(090084577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**Endurance HC Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 136.024.

*Extrait de Transfert de Parts Sociales*

Il résulte d'une cession de part sociale effectuée en date du 28 mai 2009 que la société Orco Germany S.A., ayant son siège social au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102254, a cédé cent vingt-cinq (125) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société Endurance Residential Asset S.a r.l., ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B120651.

Suite à ce transfert les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Endurance Residential Asset S.À r.l.: .....	125 parts sociales
Total: .....	125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 5 juin 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009071352/23.

(090084333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Amalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.047.

Le mandat d'Administrateur de Madame Michèle MUSTY est arrivé à échéance le 11 juin 2002 et n'a pas été reconduit:

AMALUX S.A.

J-R. BARTOLINI / S. KRANCENBLUM

*Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur*

Référence de publication: 2009071347/11.

(090084178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Taxis F.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 88.978.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2009*

*Ordre du jour.*

1. Démission du gérant
2. Nomination du nouveau gérant technique

*Résolutions prises.*

L'associé:

Monsieur Carlos Domingos PINTO AMARAL, chauffeur, demeurant à L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux;

d'une part

Le gérant:

Monsieur Jorge GOMES FERREIRA, chauffeur, demeurant à L-4991 SANEM, 203, rue de Niederborn;

d'autre part

de la société à responsabilité limitée TAXIS F.M., ayant son siège social à L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux,

Ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution.*

La société a pris connaissance de la démission de Monsieur Jorge GOMES FERREIRA de sa fonction de gérant.

*Deuxième résolution.*

Est nommé nouveau gérant technique de la société, Monsieur Carlos Domingos PINTO AMARAL, demeurant à L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux. La société ne pourra dorénavant être engagée que par la signature du gérant technique et ceci en toutes circonstances, et ceci pour une période indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 25 mai 2009 en 2 exemplaires.

Carlos Domingos PINTO AMARAL /  
Jorge GOMES FERREIRA.

Référence de publication: 2009071368/30.

(090084770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Immobilière Hiely S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 143.354.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009076288/11.

(090090457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

**Property Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.750,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 127.999.

Dans son courrier du 21 avril 2009, Monsieur Alain Heinz a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009076258/13.

(090090565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

**Triton BioPharma Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.  
R.C.S. Luxembourg B 143.213.

*Extract of the share transfer agreement dated 2 March 2009*

In accordance with the share transfer agreement dated 2 March 2009, the company GEAR INVEST CORP., with registered office in Jasmine Court, 35 A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, transferred all the shares it held in the Luxembourg company TRITON BIOPHARMA HOLDINGS S.à r.l. as follows:

- 250 shares to the company TRITON BIOPHARMA AG, with registered office at 8 Baarerstrasse, 6301 Zug, Switzerland, registered with the Commercial Register of Canton Zug under number CH-280.3.000.197-3.

*Extrait de la convention de cession de parts datée du 2 mars 2009*

En vertu de la convention de cession de parts sociales datée du 2 mars 2009, la société GEAR INVEST CORP., avec siège social à Jasmine Court, 35 A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société TRITON BIOPHARMA HOLDINGS S.à r.l. de la manière suivante:

- 250 parts sociales à la société TRITON BIOPHARMA AG, ayant son siège social à 8 Baarerstrasse, 6301 Zug, Suisse, inscrite au Registre de Commerce du Canton de Zug sous le numéro CH-280.3.000.197-3.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Jean-Michel Hamelle

Manager - Gérant

Référence de publication: 2009071367/23.

(090084739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**Société Luxembourgeoise de Commerce International, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 3, rue Pletzer.  
R.C.S. Luxembourg B 16.857.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2009 statuant sur l'exercice 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée tenue en date du 21 avril 2009 ce qui suit:

ad 4) L'Assemblée renouvelle le mandat des administrateurs existants:

M. Jean-Dominique Sorel;  
M. Michel Le Clef;  
M. Serge Weber;

Leur mandat expirera avec l'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

ad 5) L'Assemblée générale décide de nommer MAZARS comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2009.

Pour extrait conforme  
Michel Le Clef  
*Le Président*

Référence de publication: 2009071360/18.

(090084621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Miro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.646.

---

Dans son courrier du 21 avril 2009, Monsieur Alain Heinz a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Pour extrait  
*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2009076257/13.

(090090562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**International Power NPA, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 521.854.278,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.454.

---

1/ Par résolutions signées en date du 20 mai 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 12 mai 2009;

- Acceptation de la nomination de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 12 mai 2009 et pour une durée indéterminée.

2/ Par résolutions signées en date du 26 mai 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Adam Meehan, avec adresse au 111-115, De Lairesstraat, 1075 HH Amsterdam, Pays Bas, de son mandat de gérant, avec effet au 31 mai 2009;

- Acceptation de la nomination de David John Walton, avec adresse au 59/2 Havlickovy sady, 120 00 Prague 2-Vinohrady, République Tchèque, au mandat de gérant, avec effet au 31 mai 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 26 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009071471/20.

(090084894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**International Power (Bloomsbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.034.

---

1/ Par résolutions signées en date du 22 mai 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 12 mai 2009;

- Acceptation de la nomination de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 12 mai 2009 et pour une durée indéterminée.

2/ Par résolutions signées en date du 26 mai 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Adam Meehan, avec adresse au 111-115, de Lairestraat, 1075 HH Amsterdam, Pays Bas, de son mandat de gérant, avec effet au 31 mai 2009;

- Acceptation de la nomination de David John Walton, avec adresse au 59/2 Havlickovy sady, 120 00 Prague 2-Vinohrady, République Tchèque, au mandat de gérant, avec effet au 31 mai 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009071470/20.

(090084900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**Montrachat Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 36.912.

*Contrat de cession d'actions*

ENTRE

AIBJERSEYTRUST LIMITED (Anc. AIBWORTHYTRUST LIMITED), domiciliée à AIB House, 25 Esplanade, St Helier JE 2AB

ci-après désigné par "le Cédant"

ET

AIBJT NOMINEES LIMITED, domiciliée AIB House, 25 Esplanade, St Helier JE 2AB

ci-après désignée par "le Cessionnaire"

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT:

Le Cédant déclare être actionnaire et propriétaire légitime de 2 (deux) actions de la société de droit luxembourgeois MONTRACHAT HOLDING LUXEMBOURG S.A.R.L. avec siège social 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, RCS n° B 36.912.

ci-après désignée par "la Société"

ci-après désignées par "les Actions"

Le Cédant a marqué son accord de vendre, et le Cessionnaire son accord d'acheter au Cédant les Actions de la Société.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

1. Conformément aux termes et conditions définis ci-après dans le présent contrat, le Cédant accepte de vendre et de transférer les Actions au Cessionnaire.

2. Le prix de la cession que le Cessionnaire réglera au Cédant s'élève à EUR 1,- (un euro) dont quittance par signature de la présente convention.

3. Dès signature de la convention, le Cessionnaire portera l'entière responsabilité liée à la propriété des Actions et assumera les obligations qui y sont attachées. Le Cessionnaire entrera de même immédiatement en jouissance de tous les droits attachés aux Actions, en ce inclus le bénéfice des dividendes payables dès leur plus proche échéance.

4. Le Cédant reconnaît que les Actions sont libres de toutes charges de quelque nature que ce soit. Le Cédant a tout pouvoir pour transférer les Actions au Cessionnaire. Aucune approbation ni consentement émanant d'autres personnes que le Cédant ne sont requis.

5. Le Cessionnaire reconnaît expressément avoir pris connaissance des statuts de la Société, avoir analysé les bilans et tous les documents comptables et autres, et avoir parfaitement évalué la situation financière de la Société.

Fait en double exemplaire, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien le 22 mai 2009.

Le Cédant.

Le Cessionnaire.

Melle Christine Picco

Pour acceptation du mandat

*Share transfer agreement*

BETWEEN

AIBJERSEYTRUST LIMITED (formerly AIBWORTHYTRUST Limited), having its registered office at AIB House, 25 Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 2AB

hereinafter referred to as the "Transferor"

AND AIBJT NOMINEES LIMITED, having its registered office at its registered office at AIB House, 25 Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 2AB

hereinafter referred to as the "Transferee"

WHEREAS

The Transferor is the owner of 2 shares of MONTRACHAT HOLDING LUXEMBOURG S.A.R.L. with its registered office at 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, RCS B36.912

hereinafter referred to as the "Company"

The Transferee wishes to acquire from the Transferor and the Transferor accepts to transfer to the Transferee 2 shares of the Company

hereinafter referred to as the "Share"

IT IS NOW AGREED AS FOLLOWS:

1. Subject to the terms and conditions set forth in this Agreement, the Transferor hereby sells, assigns and transfers unto the Transferee, which accepts, the Shares.

2. The transfer price that the Transferee will pay to the Transferor amounts to EUR 1,- (one euro) the payment of which is acknowledged by the parties.

3. From the time of signing this Agreement, the Transferee will have the entire responsibility according to the ownership of the Share and will assume all obligations which are attached thereto. The Transferee will at the same time immediately take all enjoyment of all rights attaching to the Share including the benefit of all dividends to be paid from the earliest maturity date.

4. The Transferor warrants that the Share is free and clear of all liens, encumbrances, security agreements, equities, options, claims, charges and restrictions. The Transferor has full right and power to transfer the Share to the Transferee. No approvals or consents of any other persons other than the Transferor are necessary.

5. The Transferee expressly recognises that it has taken notice of the statutes of the Company, to have taken notice of the accounts and all accounting and other documents and to have properly evaluated the financial situation of the Company.

Made in two originals on this 22nd May 2009, each party having received its own.

AIBJerseytrust Limited / AIBJT Nominees Limited

*The Transferor / The Transferee*

Signature, Signature / Signature, Signature

Director, Director / Director, Director

Référence de publication: 2009076878/75.

(090091077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

### **Eltron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.077.

### **CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 771 du 2 août 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.077.

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 juin 2009,

enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juin 2009, relation: EAC/2009/7003,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même y resteront consignées les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2009.

Pour extrait

Blanche MOUTRIER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009076848/23.

(090091605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Société Civile Immobilière Faulfelder.**

Siège social: L-7237 Helmsange, 29, rue Jean Mercatoris.  
R.C.S. Luxembourg E 293.

—  
Vereinbarung

Zwischen

Herrn Bernard Elvinger, 29, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange  
und

Frau Heike Zimmer, 29, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange

wird folgende Vereinbarung geschlossen:

1. Herr Bernard Elvinger ist Inhaber von 20 Anteilen der Firma Société Civile Immobilière Faulfelder, Helmsange (RC E 293). Frau Heike Zimmer ist Inhaberin von 20 Anteilen der Firma Société Civile Immobilière Faulfelder.

2. Herr Bernard Elvinger verkauft mit sofortiger Wirkung an Frau Heike Zimmer 2 (zwei) Anteile der Firma Société Civile Immobilière Faulfeder zum Preis von 14.650,00 Euro (vierzehntausendsechshundertfünfzig Euro) je Anteil insgesamt 29.300,00 Euro (neunundzwanzigtausenddreihundert Euro).

3. Der Kaufpreis in Höhe von 29.300,00 (neunundzwanzigtausenddreihundert) Euro ist bis Ende April 2009 an Herrn Elvinger zu zahlen.

Walferdange, 31. März 2009.

Heike Zimmer / Bernard Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03/04/2009, LAC / 2009/ 13068. Reçu: mille sept cent cinquante-huit euros à 5%: 1.465,00 +:2/10: 293,00 Total: 1758,00 euros.

Pr. le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER

Référence de publication: 2009076700/24.

(090091053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**International Power Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.755.

1/ Par résolutions signées en date du 20 mai 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 12 mai 2009;

- Acceptation de la nomination de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 12 mai 2009 et pour une durée indéterminée.

2/ Par résolutions signées en date du 26 mai 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Adam Meehan, avec adresse au 111-115, De Lairessestraat, 1075 HH Amsterdam, Pays Bas, de son mandat de gérant, avec effet au 31 mai 2009;

- Acceptation de la nomination de David John Walton, avec adresse au 59/2, Havlickovy sady, 120 00 Prague 2-Vinohrady, République Tchèque, au mandat de gérant, avec effet au 31 mai 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009071469/20.

(090084906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**Penelope 83 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 215, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 83.312.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 2 avril 2009 à Luxembourg que les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Jean-Paul Marc de son poste d'administrateur et nomment Monsieur Philippe Marc, né le 2 avril 1991 à Luxembourg, résidant au 215, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, comme administrateur, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Marc.

Le mandat de Monsieur Philippe Marc se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait  
André Marc

Référence de publication: 2009076249/16.

(090090766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**Bucephale Redt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 121.745.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission de Mlle Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974, à Mont-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité de gérant avec effet immédiat.

- L'associé unique décide de nommer, en remplacement du gérant démissionnaire, Mme Claudia Schweich, née le 1<sup>er</sup> Août 1979, à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

- L'associé unique décide de reconduire le mandat de la société HRT Révision S.A., société anonyme établie et ayant son siège social au L-1526 Luxembourg 23, Val Fleuri inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 51.238, en qualité de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

*Pour Bucephale Redt S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009076839/26.

(090090885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Sator Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.445.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 mai 2009*

En date du 25 mai 2009 l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants a été élevé de 3 à 5.

2. de nommer les personnes suivantes:

M. Robert Quinn, né le 8 mai 1977 à Stockton on Tees au Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

M. Giacomo Garbuglia, né le 8 février 1968, à Senigallia (AN) en Italie, avec adresse professionnelle au Via A. Appiani, 7, 20121 Milan, Italie

en tant que gérants de la Société, pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

M. Andreas Demmel

Mme Esther Raudszus

M. Robert Quinn

M. Fabio Candeli et

M. Giacomo Garbuglia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009076836/27.

(090090877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Astraios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.930.

En date du 1<sup>er</sup> mai 2009, le siège social de la société Lokris S.à r.l., gérant unique de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg.

En date du 1<sup>er</sup> mai 2009, le siège social de la société Lokris S.à r.l., associé unique de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009076832/19.

(090090960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Medicover Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 59.021.

*Extraits de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 12 mai 2009*

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009:

- Monsieur Robert af JOCHNICK, demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle, administrateur;

- Monsieur Fredrik STENMO, demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle, administrateur;

- Monsieur Jonas af JOCHNICK, demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle, administrateur et président du Conseil d'administration;

- Monsieur Fredrik RAGMARK, demeurant professionnellement à S-13336 Saltsjobaden, 6, Klovervagen, administrateur;

- Monsieur Arno BOHN, demeurant professionnellement à D-79249 Merzhausen, 2, Im Hau, administrateur;

La Société BDO Compagnie Fiduciaire S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.178, réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076835/23.

(090090898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Sovitec Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.940.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société du 15 mai 2009*

1. Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société du 15 mai 2009 que conseil d'administration de la Société a accepté la démission de Monsieur Alain GRILLAERT de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 15 mai 2009.

2. Le conseil d'administration de la Société a également décidé de coopter la société PARMONTS B.V., une société de droit néerlandais enregistrée au registre de commerce d'Amsterdam sous la mention 343141164, avec son siège social à Spuistraat 255B, (1012 VR) Amsterdam, Pays-Bas. représenter permanent par M. Ronald ELSINGHORST, né le 28 juillet 1970 à De-Bilt, Pays-Bas et demeurant à Spuistraat 255 B, 1012 VR Amsterdam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076833/17.

(090090919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Saint Merri Overseas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 123.248.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 20 novembre 2008*

Il a été décidé

de nommer Monsieur Jean-Luc Rivoire, ingénieur, né le 19 juillet 1969 à Clermont-Ferrand, demeurant Rua Inajaroba, 120, Vila Nova Concessão, São Paulo, Brésil, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009076725/14.

(090090945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Acmar Financial Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.204.

Suite à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 mai 2009, il a été décidé:

- de reconduire les mandats d'Administrateur de Messieurs Claude Robert et Jorge Pérez Lozano et de Madame Polyxeni Kotoula.

- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Interaudit S.à r.l.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour avis conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009076736/19.

(090090958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Acmar Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.854.

Suite à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 mai 2009, il a été décidé:

- de reconduire les mandats d'Administrateur de Monsieur Robert Jan Schol, Monsieur Paul van Baarle et Monsieur Claude Robert.

- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Interaudit S.à r.l.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2009076733/19.

(090090954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**"ACICO" A. & C. Investment Company S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 15.764.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 avril 2009 à 11.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale décidé à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs Denis CHENE, Président - Administrateur - Délégué, Patrick SAGNOLE et Philippe PELLERIN, Administrateurs et de FIDUCIAIRE DE GESTION ET D'ORGANISATION, FIGESTOR Commissaire aux Comptes.

- Les mandats des Administrateurs et du délégué à la gestion journalière et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2009.

Pour copie conforme

Signature

*Le Président de l'assemblée*

Référence de publication: 2009076774/16.

(090091367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Stalban S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 38.221.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 Février 2009 que:

- CERTIFICA Luxembourg S.à.r.l. ayant son siège au 54 Avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l., commissaire démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014. Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 19/06/2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009076772/16.

(090091236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Gaisi Peony Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.558.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Gérant Unique de la Société prise en date du 22 Mai 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Juin 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2009076482/19.

(090090348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**Villa International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.974.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire prise par le Conseil de Gérance en date du 10 Juin 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Juin 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2009076484/19.

(090090346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**Gaisi Peony Carbon Capital Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.557.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Gérant Unique de la Société prise en date du 22 Mai 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Juin 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2009076480/19.

(090090353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**Sun Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.970.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution du Conseil de Gérance du 17 juin 2009 que le siège social de la Société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2009076485/19.

(090090345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**Ellerston Global Equity Managers Offshore (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.154.

—  
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 déposés le 21 octobre 2008 sous le numéro L08155556.05 comportent une erreur au niveau du numéro de Registre de Commerce tant sur les comptes que sur la mention.

Il y a lieu de lire le numéro de Registre de Commerce B 116.154 au lieu de B 116.252.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Severine Canova

*Gérante*

Référence de publication: 2009076533/16.

(090090143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**Gaiyi Peony Carbon Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.559.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Gérant Unique de la Société prise en date du 22 Mai 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Juin 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2009076478/19.

(090090359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**Sun Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.971.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution du Conseil de Gérance du 17 juin 2009 que le siège social de la Société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009076472/19.

(090090362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**New Tech Venture Capital Fund S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.725.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Avril 2009*

En date du 29 avril 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Maître Pierre Delandmeter, Monsieur Antonino Sacco, et Monsieur Kevin Carey en qualité de membres du Comité de Surveillance pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

L'Associé Commandité

Signatures

Référence de publication: 2009076907/16.

(090091401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Restaurant Tempura S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 21, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 146.631.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Monsieur Xiaokang WU, né à Zhejiang (Chine) le 15 janvier 1971, demeurant à L-2610 Luxembourg, 140, route de Thionville.

2) Monsieur Qiang SUN, né à Zhejiang (Chine) le 10 août 1972, demeurant à L-2316 Luxembourg, 60, boulevard Général Patton.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les propriétaires des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration, avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "Restaurant Tempura S.à r.l.".

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

#### *Souscription et Libération*

Les 100 (cent) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Xiaokang WU, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Monsieur Qiang SUN, prénommé: cinquante parts sociales . . . . .	50
cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

#### *Décision des associés*

Ensuite les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Qiang SUN, né à Zhejiang (Chine) le 10 août 1972, demeurant à L-2316 Luxembourg, 60, boulevard Général Patton.

2.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Xiaokang WU, né à Zhejiang (Chine) le 15 janvier 1971, demeurant à L-2610 Luxembourg, 140, route de Thionville.

La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe des deux gérants.

2. Le siège social est fixé à L-2311 Luxembourg, 21, avenue Pasteur.

*Evaluation des frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. WU, Q. SUN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21732. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009076643/242/97.

(090091109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Goodyear Dunlop Tires Operations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 71.219.

Suivant l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la société le 27 avril 2009 à 11.00 heures,

L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs de la Société Messieurs François Delé, Dominikus Golsong et Marc Junio, tous les trois demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg), pour une période de six ans jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires en 2015 en remplacement de Messieurs Jean Bergh, John Jentgen et Jean Larbière, tous les trois demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg).

L'Assemblée prend note de la désignation de Messieurs John Blum et René Kanivé, tous les deux demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg), comme Administrateurs en tant que représentants salariés de la Société nommés par la Délégation Principale des Salariés avec courrier du 27 janvier 2009 en remplacement de Messieurs Marc Mossong et Jean-Claude Weis, tous les deux demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg).

L'Assemblée désigne, sur proposition du Comité Mixte d'Entreprise, comme Réviseurs d'Entreprises pour la durée d'un an, la firme PricewaterhouseCoopers Sàrl, Luxembourg.

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur John Jentgen, demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg) comme administrateur délégué.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration de déléguer à deux de ses membres la gestion journalière des affaires de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 4 juin 2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009071374/28.

(090084871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---